

COMPTE RENDU

**PRÉSENTS :**

Pascal PONCET, Bernard MEIER, Emmanuelle BARLERIN, Daniel CHALOT, Michel COMPAGNAT, Jean Paul ROYER, Colette MELON, Dominique VIETTI, Clare VERNIN, Nathalie OSSEDAT, Mickaël DAUSSY, Jean Michel BRISSAY-CHATRE, Uriel GONARD.

**ABSENTS Excusés :**

Madeleine VEILLAS (procuration donnée à Bernard MEIER) Nicolas OSSEDAT (procuration donnée à Emmanuelle BARLERIN)

## 1/ NOUVEAU SITE INTERNET

Monsieur LEVIGNE, le prestataire, présente le nouveau site internet qui sera opérationnel dès le début de l'année 2015. L'avis des élus est recueilli à cette occasion.

## 2/ TRANSPORT CONSEIL GÉNÉRAL

Le conseil municipal émet un avis défavorable à la proposition du conseil général de modification de la ligne ST JUST EN CHEVALET – ROANNE en période creuse (hors scolaire). Cette proposition inclus un service à la demande en fin de semaine.

Le conseil indique vouloir conserver les trajets et horaires existants qui permettent une bonne liaison avec l'agglomération roannaise.

## 3/ COURRIER DU SIEL : COMPÉTENCE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Le Maire donne lecture au conseil municipal d'un courrier du SIEL (syndicat intercommunal d'énergie de la Loire) émettant des craintes quant au possible transfert de la compétence "distribution d'électricité" au département. Le conseil prend note mais n'émet pas d'avis pour l'instant.

## 4/ SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le Maire informe le conseil que la réflexion est toujours en cours à la communauté de communes quant aux différentes hypothèses de regroupement d'intercommunalités.

Le conseil municipal de St Just en Chevalet rappelle qu'il est favorable à un regroupement avec Roannais Agglomération compte tenu des liens qui existent avec le roannais et sa ville centre Roanne par ailleurs sous-préfecture dont dépend la commune. Des arguments techniques, historiques, administratifs et financiers étayent cette position

L'autre hypothèse est un regroupement avec la Copler, Balbigny et Val d'Aix. Unanimité du conseil municipal contre cette formule.

## 5/ COCS (Contrat simplifié avec le Conseil Général)

Le conseil municipal décide de signer un contrat communal simplifié avec le conseil général (COCS). Ce contrat permettra la mise en cohérence des projets communaux, actera la participation financière du CG et garantira un taux d'aide. Il s'agit aussi pour le CG d'être en mesure de réaliser une programmation pluriannuelle d'aide aux investissements des communes à l'échelle du département.

Une dérogation est demandée pour inclure les dossiers déjà « lancés » dans le COCS (aménagement des places de Rochetaillée et de la Conche).

## **6/ AMÉNAGEMENT DES PLACES DE ROCHETAILLEE et DE LA CONCHE**

Ces 2 projets devraient donc faire partie du contrat ci-dessus évoqué. Parallèlement une demande d'aide sera faite auprès du Conseil Régional dans le cadre du contrat de développement durable Rhône Alpes du Pays Roannais.

La remise des offres des entreprises est prévue le 11/12. La remise de l'analyse de celles-ci est programmée pour le 22/12 (Analyse préparée par le bureau d'études «Réalités»)

Un coordonateur sécurité et protection de la santé est également à retenir. Réalité assiste la commune dans sa consultation.

## **7/ EHPAD**

- La commission de sécurité pour la réception de fin de travaux se réunit sur place le 4 décembre 2014.
- Déménagement des résidents prévu le 8/01/2015. L'équipe technique participera au déménagement en assistance.
- Le conseil municipal décide de prendre en charge les frais relatifs à la vente à l'EHPAD de la petite partie de terrain communal implantée sous l'actuel bâtiment. (petit triangle implanté sur le terrain d'assiette de l'actuel établissement) C'est en fait la régularisation d'une situation (anomalie).

## **8/ POINT PROJET ÉOLIEN**

Toujours en attente du résultat de l'enquête publique.

## **9/ PROJET « PIERRE ET VACANCES » A LA CONDAMINE**

Le maire porte à la connaissance des élus divers courriers de M. CHIRON propriétaire à la " Condamine" ayant pour projet un village vacances « Pierre et Vacances ». Ce dernier fait part de ses inquiétudes eu égard au projet éolien qui devrait s'installer à proximité et qu'il juge incompatible avec son projet touristique.

Il a adressé un courrier à Madame la Préfète pour notamment s'étonner du manque communication.

Le conseil regrette que le projet éolien puisse remettre en cause le développement touristique.

## **10/ URBANISME**

Pascal PONCET évoque quelques dossiers qu'il convient de régler: mise en conformité par rapport à la réglementation d'urbanisme.

## **11/ TRAVAUX DE RÉHABILITATION DES COLLECTIFS RUE RENÉ CASSIN**

Les travaux de réhabilitation des appartements HLM Rue René Cassin ont débuté.

## **12/ CAMPING : GESTION 2015**

Le maire informe le conseil municipal qu'une personne a été reçue en vue de la gestion du camping pour la saison 2015 (gestion en régie)

Son profil est intéressant et adapté mais rien n'est encore décidé. Emmanuelle Barlerin et Dominique Vietti vont à nouveau discuter avec le candidat afin de bien définir les attentes, les exigences et les conditions d'exercice.

### **13/ FIBRE OPTIQUE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION**

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention proposée par le SIEL pour l'implantation d'un Shelter (grosse armoire de répartition) sur la commune dans le cadre de la mise en place de la fibre optique. L'emplacement précis reste à valider par la commune même si la zone est connue (vers la STEP).

### **14/ DECISION MODIFICATIVE**

Le maire informe le conseil municipal la nécessité de prendre une décision modificative afin de régulariser une imputation budgétaire concernant les écritures d'ordre relatives à la STEP.

### **15/QUESTIONS DIVERSES**

- Suite aux dernières directives du collège le Breuil seuls siégeront au conseil d'administration un élu titulaire ou son suppléant (au lieu de 2 élus initialement prévus)
- Le Maire présente la maquette de la plaquette établie en partenariat avec Hervé REVELLI pour l'accueil de stages de préparation des équipes de football sur les installations sportives de St Just en Chevalet. (Principe d'une location du site)

La séance a été levée à 22 H 30.